



COMMUNE DE  
**VAL DE BAGNES**

Autorités communales  
Conseil municipal

**RÉPONSE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA QUESTION ECRITE**  
**de Mme Martine Tristan et M. Romain Fournier du 27.11.2024**  
intitulée « Deux voitures Mobility à Champsec »

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Membres du bureau,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Le Conseil municipal a pris connaissance de la question écrite de Mme Martine Tristan et M. Romain Fournier concernant la mise en place de deux voitures Mobility à Champsec, rappelée ci-après.

*La cabine provisoire Champsec-Sarreyer devrait être opérationnelle d'ici la fin de l'année. C'est une excellente alternative à la route du Soleil au cas où celle-ci devait être momentanément fermée pour risque d'avalanche ou en cas de conditions difficiles. Il n'est toutefois pas facile d'extrapoler dans quelle mesure on va devoir prendre la cabine ou pas. Si, pour les personnes qui ne travaillent pas, la liaison avec le bus TMR est relativement facile à organiser, il n'en va pas de même pour les travailleurs et/ou les cas d'urgence. Nous demandons à ce que la possibilité de laisser deux voitures Mobility à Champsec durant la saison d'hiver, si possible sous un abri provisoire, soit étudiée rapidement.*

Le Conseil municipal a demandé à la Commission « Aménagement du territoire et mobilité » de traiter la demande.

Le téléphérique Champsec-Sarreyer est en construction et sa mise en service a été reportée en février 2025.

L'accès en transports publics à la future gare de Champsec a été coordonnée avec TMR et les bus régionaux de la ligne Le Châble – Lourtier marqueront l'arrêt à Champsec téléphérique, selon la grille horaire annexée.

En complément, le Conseil n'est pas favorable à l'implantation des deux voitures Mobility dont les coûts ne répondent pas aux besoins réels.

Si la route du Soleil devait être fermée, le Conseil recommande la mise en place d'un bus supplémentaire et l'utilisation des voitures Mobility au Châble.

*Approuvé en séance du Conseil municipal du 10 décembre 2024*

**Pour le Conseil municipal**

Christophe Maret  
Président



Pierre-Martin Moulin  
Secrétaire général

